

RITM'EZ VOS INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES #13

Juin 2023

Réussir - Innover - Transformer - Mobiliser en Bourgogne-Franche-Comté



Ce Fil'Info est porteur d'excellentes nouvelles pour RITM-BFC. En effet, après plusieurs mois de « gel » des dépenses, nous avons été informés le 31 mai 2023 de la **levée de la suspension de RITM-BFC** par une annonce officielle du MESR et du SGPI. Cette bonne nouvelle fait suite à **l'avis très favorable rendu sur le NCU RITM-BFC** par l'ANR à l'issue de l'évaluation à 4 ans des projets « Nouveaux Coursus à l'Université » (NCU) de la vague 1 par un jury international. C'est une très belle réussite collective, que nous espérons pouvoir poursuivre avec vous.

De façon à relancer cette dynamique, l'équipe-projet RITM-BFC et son comité de pilotage ont décidé de permettre aux équipes pédagogiques de pouvoir très rapidement poursuivre, déployer ou essayer des expérimentations pédagogiques en proposant, dès le 19 juin :

- l'appel à projets (AAP) « Déploiement » ;
- l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Piochez vos ressources » ;
- l'appel à candidature (AAC) « Résidences de la Pédagogie » ;
- l'appel à candidature (AAC) « Immersion FTLV » (Formation Tout au Long de la Vie).

Deux dates limites de réponses sont prévues en 2023 : **le 20 juillet (1^{ère} vague) et le 11 novembre (2^{ème} vague)**, afin de permettre aux projets soutenus de pouvoir respectivement démarrer le 12 septembre 2023 et le 15 janvier 2024.

Ces AAC, AMI et AAC, décrits ci-dessous, sont ouverts à tous les partenaires du NCU RITM-BFC : UBFC, ENSAM Cluny, BSB, Institut Agro Dijon, SupMicroTech-ENSMM, uB, UFC et UTBM.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce Fil'Info... en espérant vous compter très prochainement parmi les acteurs de la « saison 2 » de RITM-BFC !

L'équipe RITM-BFC

En amont du dépôt de votre dossier de candidature (AAP, AAC, AMI), participez à un webinaire d'information (2 dates au choix) et posez toutes vos questions à l'équipe RITM-BFC : **lundi 26 juin à 13h ou mardi 4 juillet à 11h00.**

AAP RITM-BFC 2023 « Déploiement »

Le NCU RITM-BFC a permis de soutenir 90 projets de différentes natures dans le domaine de la formation (Innovations pédagogiques, Compétences transversales, Openlabs, Recherche « réussite étudiante ») depuis son lancement en 2018, grâce à 4 vagues d'appels à projets, en 2018, 2019, 2020 et 2022.

L'AAP 2023 « Déploiement » s'adresse :

1. **Aux porteurs des projets issus de ces précédents appels**, et qui auraient besoin d'une aide ponctuelle supplémentaire, soit pour finaliser leur projet (en y apportant une valeur ajoutée), soit pour le déployer au sein de leur composante, vers d'autres composantes ou d'autres établissements.
2. **À des nouveaux porteurs, qui souhaitent déployer, dans un autre contexte, un projet précédemment soutenu par RITM-BFC.**

Priorité sera donnée aux projets qui bénéficient ou qui bénéficieront à **plusieurs composantes** (UFR, école, IUT, etc.)

Les budgets sont de **50 K€ maximum** par projet, pour une durée **de 2 ans maximum** (budget global : 400 k€).

Retrouvez ici :

<https://www.ubfc.fr/aap-deploiement-et-ami-piochez-vos-ressources-2023/>

- le texte complet de l'AAP RITM-BFC 2023 « Déploiement » ;
- la liste des projets soutenus par RITM-BFC depuis 2018 ;
- le dossier de candidature et ses 2 annexes.

AMI 2023 « Piochez vos ressources ! »

Depuis son lancement en 2018, RITM-BFC expérimente des actions et construit des ressources pédagogiques transversales à destination des équipes pédagogiques des établissements partenaires.

Afin de permettre à un nombre grandissant d'équipes pédagogiques et d'étudiants de bénéficier des innovations issues de ce travail collaboratif, RITM-BFC propose à travers cet **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pluri-thématique « Piochez vos ressources ! »** des ressources et des moyens pour appuyer et accompagner les équipes dans l'évolution des parcours de formation.

7 thématiques sont proposées :

1. **Lien secondaire-supérieur**
2. **Apprendre à apprendre**
3. **Tutorat entre pairs**
4. **Actions de rentrée**
5. **Mise en place d'Open Badges**
6. **Ateliers d'innovation**
7. **Valorisation des compétences des étudiants engagés**

Pour chaque thématique, une **méthodologie et des ressources « clé en main »** sont proposées. Elles sont adaptables, et un accompagnement à leur appropriation peut être proposé par l'ATP-BFC.

Les budgets seront de **10 K€ maximum** par projet, pour une durée **d'un an maximum**.

Retrouvez ici :

<https://www.ubfc.fr/aap-deploiement-et-ami-piochez-vos-ressources-2023/>

- le texte complet de l'AMI « Piochez vos ressources ! » ;
- les ressources mobilisables ;
- le dossier de candidature et ses 2 annexes.

APPEL A CANDIDATURES (AAC) Résidences de la pédagogie 2023

RITM-BFC propose aux enseignants, individuellement ou en équipes, « un espace d'expérimentation » pour imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie, les **Résidences de la Pédagogie**. La durée est flexible et le thème peut être :

1. **Ouvert** : projet individuel ou collectif sur une thématique libre ;
2. **Compétences (APC...)** : les projets en équipe sont privilégiés. Ils doivent s'appuyer sur des services d'innovation pédagogique/laboratoire de recherche en pédagogie ou sciences de l'éducation.
3. **Internationalisation des enseignements**, particulièrement en 1^{er} cycle (**nouveau**).

Le soutien apporté par RITM-BFC permet de financer des heures (décharges, heures complémentaires) et des frais (missions, formation, prestations externes, matériel, etc.). À titre indicatif, le budget moyen d'une Résidence de la Pédagogie est de 6 000 €, avec un plafond de **10 000 €**.

Retrouvez ici :

<https://www.ubfc.fr/les-appels-a-candidatures-ritm-bfc-ftlv/aac-residences-pedagogie/>

- le texte complet de l'AAC ;
- le grilles d'évaluation des projets ;
- le dossier de candidature.

APPEL A CANDIDATURES (AAC) Immersion FTLV 2023

Cet appel à candidatures permet aux enseignants et personnels techniques / administratifs / d'accompagnement :

- de suivre des périodes d'**immersion en entreprise, collectivité, association, etc.** ;
- individuellement ou en binôme ;
- pendant 15 jours (consécutifs ou non) ;
- avec une indemnisation à hauteur de 40 heures (éq. TD) pour les collègues enseignants et enseignants-chercheurs.

L'objectif est de renforcer et promouvoir l'offre de formation continue des établissements, en favorisant une acculturation de ses acteurs et en renforçant les liens avec le monde socio-professionnel.

Retrouvez ici le texte complet de l'AAC et le dossier de candidature :

<https://www.ubfc.fr/les-appels-a-candidatures-ritm-bfc-ftlv/>